

SEJOUR À BELGODÈRE DU 21 AU 27 AVRIL 2013 AU CLUB BELAMBRA GOLFE DE LOZARI

*Bulletin d'inscription à retourner **avant le 15 Janvier 2013***

avec votre règlement par chèque à l'ordre du Club des Cent Cols à :

Jean-Pierre Lambert 16 Rue des Chênes 66470 SAINTE-MARIE-LA-MER FRANCE
sejours@centcols.org +33 6 74 63 27 42

Pour faciliter le travail du bénévole qui gère les inscriptions vous êtes priés de bien remplir le bulletin avec toutes les informations demandées : en cas de fiche incomplète, celle-ci ne sera prise en compte qu'après complément (important en cas d'établissement de liste d'attente)

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	N° CCC Actif ou Associé ¹	N° licence FFCT ²

Adresse

CP : Ville : Pays :

E-mail : Téléphone :

PRESTATION	Prix	Nombre	Prix							
Forfait au Club Belambra « Golfe de Lozari » Pension complète du 21 avril midi (panier repas) au 27 avril soir (panier repas)	390 €			Linge de toilette, draps fournis						
AUTRES PRESTATIONS				Cocher la ou les date(s)						
				21	22	23	24	25	26	27
Repas du soir seul (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	21 €									
Panier repas du midi seul (pour les personnes ne prenant pas le forfait séjour)	11 €									
		Nombre	Total							
Assurance obligatoire (non licenciés FFCT ² et accompagnateurs participant au séjour.)	7 €			Somme à régler avec l'inscription						
PRIX TOTAL										

Le club a négocié un tarif de groupe et un forfait pour la période prévue et ne gère pas les nuits supplémentaires. Pour toute demande d'arrivée anticipée ou de départ différé prendre contact directement avec le club Belambra Golfe de Lozari au +33 4.95.63.00.60

Conditions d'inscription

- L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'à 30 jours avant le début du séjour et être remboursé des sommes versées.
- L'adhérent qui interrompt son séjour pour raison personnelle (hors cas de force majeure: décès dans la famille, maladie, accident – voir ci-dessous) sans avoir utilisé les prestations totales ou partielles de sa réservation ne pourra prétendre à un remboursement de celles-ci.
- Le Club des Cent Cols ne pouvant proposer une assurance couvrant les risques d'annulation tardive (moins d'un mois avant le séjour) ou d'interruption de séjour liée à des cas de force majeure (décès dans la famille, maladie, accident), il ne peut pas faire supporter à tous les adhérents du Club un quelconque remboursement. Le remboursement des sommes payées par l'adhérent pour des prestations non utilisées ne pourrait donc être possible qu'en cas de négociation favorable avec le prestataire.
- Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du **règlement**, le cachet de la poste faisant foi (même en cas d'inscription par voie électronique), afin de tenir compte des délais d'acheminement du courrier pour les étrangers notamment et pour ne pas défavoriser les membres n'ayant pas de connexion Internet. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

À Le **Signature obligatoire :**

Vous pouvez recevoir un accusé de réception de votre inscription, en envoyant un mail à l'adresse suivante : sejours@centcols.org en mettant pour objet « accusé de réception séjour Lozari ».

¹ Membre associé : inscription préalable obligatoire auprès de son délégué territorial (à régler en même temps que votre r adh sion).

² Important   pr ciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance compl mentaire pour les non-licenci s. **Indiquer le N  de licence FFCT** et non la mention *Oui* si vous  tes licenci s.